

Quelques règles de Vie scolaire ...

Que dois-je faire si je suis absent ? :

- ✓ Les absences doivent être excusées par tes parents par téléphone auprès de la CPE ou bien à la vie scolaire le premier jour de ton absence.
- ✓ A ton retour tu dois passer à la vie scolaire pour remettre ton billet d'absence rempli et signé par tes parents afin obtenir l'autorisation d'entrer en cours,
- ✓ Je demande à mes camarades, les leçons à rattraper et les contrôles prévus,
- ✓ Je consulte sur Pronote le cahier de texte électronique de la classe grâce à mon identifiant et mot de passe remis en début d'année.

Que dois-je faire si je suis en retard ? :

Si ton retard est de moins de 10 mn :

- ✓ Tu dois passer à la vie scolaire pour remettre ton billet de retard rempli et signé par tes parents afin obtenir l'autorisation d'entrer en cours.

Ensuite, tu présenteras ton billet avec l'autorisation d'entrer en cours au professeur.

Si ton retard supérieur à 10 mn :

- ✓ Tu dois rencontrer la CPE, elle seule pourra t'autoriser à entrer en cours.

Dans le cas contraire, tu iras en salle d'études ou au CDI sous la responsabilité de la vie scolaire et tu devras rattraper le cours que tu as manqué.

Si tu ne peux pas faire EPS, et cela doit être exceptionnel, tes parents doivent également remplir un billet dans ton carnet, qui sera présenté à la CPE. Pour les dispenses de longue durée, il faut joindre obligatoirement un certificat médical.